

# CHARTRE DE LA LAÏCITE – GROUPE OSENGO

- 1- Au sein d'OSENGO, la laïcité est un principe intangible qui s'applique à tous, salariés et bénéficiaires, et qui repose sur une charte commune et partagée, favorisant le respect de toutes les diversités, la cohésion et le vivre ensemble.
- 2- Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.
- 3- Notre groupe rejette tous types de violences et de discrimination, garantit l'égalité entre les femmes et les hommes et s'appuie sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
- 4- La laïcité au sein de notre groupe permet l'exercice de la liberté d'expression de chacun dans la limite du bon fonctionnement de notre activité comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.
- 5- Conformément à la loi, nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser d'exécuter les tâches qui lui incombent ou pour perturber le bon fonctionnement de nos activités.
- 6- Au sein d'OSENGO et dans l'exercice des fonctions de chacun, les règles de vie des différents espaces (précisées dans le règlement intérieur) sont respectueuses du principe de laïcité.
- 7- Selon le principe de laïcité, OSENGO favorise l'égalité des chances pour tous les apprenants et assure ainsi l'accès à une culture commune et partagée.